

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le 26 novembre 2015, le Conseil municipal de Branne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Nathalie BOUYSSOU, Adjointe.

**Présents** : Nathalie BOUYSSOU, Josiane MOREAU, Francis GERKENS, Alain AUTIN, Régis PARDO, Viviane AVRIL, Brigitte DEAT, Catherine THOMAS, Laetitia GUEDES-FERNANDES, , Marie-Christine FAURE, Véronique PARSAT

**Absent(s)** Mr Jean-Marie DUPONT pouvoir à Nathalie BOUYSSOU  
Mr Jean-Louis BASTIE pouvoir à Marie-Christine FAURE  
Mr Alain LARGE pouvoir à Josiane MOREAU  
Mr Eric NICOINE pouvoir à Brigitte DEAT

**A été désigné(e) Secrétaire** : Mme Brigitte DEAT

Mme BOUYSSOU ouvre la séance, constate que le quorum est atteint et demande s'il y a des observations sur le dernier compte rendu. Aucune observation n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

Mme BOUYSSOU donne lecture de l'ordre du jour.

### **1 –20151101 : Subvention exceptionnelle à une association**

Mme Magali BLANC (présidente de l'USBO) et Mr Dominique CHORON (trésorier) sont présents.

Mme BOUYSSOU les sollicite afin qu'ils exposent leur demande.

Mr Dominique CHORON intervient, cette association regroupe 3 activités, la gym (environ 90 adhérents) le Ping Pong (62 adhérents) et le tennis (environ 8 adhérents) en sommeil depuis les travaux de la salle.

La subvention était de 3800 euros en 2013, 3000 euros en 2014 et de 1000 euros en 2015 (+ 300 euros pour l'achat de tables de Ping Pong). Elle finance essentiellement la location de la salle et l'assurance responsabilité civile.

Les sections fonctionnent avec les cotisations des joueurs.

Le problème vient de l'utilisation de la salle, le gymnase avait un coût de 1,50€/heure tant que le syndicat du collègue en était responsable. Depuis l'année dernière, le gymnase est

passé sous la responsabilité du Conseil Départemental qui l'a délégué au collège. A ce jour, la facturation est de 6€/heure.

Pour la section Ping Pong (4 heures par semaine), la location annuelle s'élève à 2000 euros. Dans la mesure où le tennis reviendra pour utiliser la salle (environ 4 heures par semaine également), la location annuelle s'élèvera à 4000 euros.

Leur difficulté est de faire face à cette dépense, d'où leur sollicitation afin de revoir notre position concernant la subvention qui leur est accordé. Une demande va être faite au niveau de la Communauté des communes et une manifestation va être organisée le 5 mai 2016 afin de récupérer des fonds.

Madame AVRIL propose de réduire leurs achats d'équipement ou d'organiser des manifestations pour faire rentrer des fonds.

Monsieur PARDO souligne qu'il est difficile pour la commune de Branne d'assumer seule la nouvelle gestion du département.

Madame BOUYSSOU demande à ce qu'on passe au vote à la demande de 9 membres (sauf Mesdames FAURE et PARSAT). Le conseil municipal vote à bulletin secret OUI ou NON pour accorder une subvention exceptionnelle.

Après dépouillement,  
Bulletins dans l'urne : 15  
OUI : 7  
NON : 8

Au vu des résultats, le conseil municipal refuse à la majorité, la demande et par conséquent ne versera pas de subvention exceptionnelle à l'U.S.B.O

### **2-20151102: Point financier et délibérations modificatives**

Mme BOUYSSOU passe la parole à Mme MOREAU, Adjointe en charge des finances.

Il s'agit de faire un virement de crédits pour créditer le compte 64131 correspondant au personnel non titulaire vu que nous allons être en dépassement dû au remplacement de personnel en arrêt maladie.

Où le rapport de Mme MOREAU, le Conseil municipal à l'unanimité décide de procéder aux virements de crédit suivants :

6411 : - 3800	64138 : + 800
	64131 : + 3000

Madame MOREAU précise qu'à ce jour le budget présente un excédent de 380 778 €

### **3-20151103 : Emprunt**

Mme BOUYSSOU rappelle au Conseil municipal que les investissements 2015 ont été équilibrés avec un emprunt de 97 000 € ; les travaux ayant été engagés, il est nécessaire aujourd'hui de contracter un emprunt de 90 000 € et passe la parole à Mme MOREAU, qui nous fait une synthèse concernant l'emprunt.

Trois banques ont été consultées pour l'emprunt de 90 000 euros prévu au budget de 2015 :

Le Crédit Agricole  
La Caisse d'Épargne  
La Banque Postale

Après étude avec la Trésorerie, ce qui conviendrait le mieux s'avère être le CA, avec un taux à 1,48 %, sur 10 ans avec échéances semestrielles.

Oui le rapport de Madame MOREAU, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De contracter un emprunt pour financer les investissements 2015 d'un montant de 90 000 € auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole, au taux de 1,48 % avec une échéance trimestrielle sur une durée de 10 ans.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents ad hoc

#### **4 – 20151104 : Point sur les travaux**

Mme BOUYSSOU passe la parole à Mr GERKENS.

#### **Travaux de l'école primaire : toiture d'un bâtiment**

Les travaux ont été faits.

#### **Travaux de la Côte de Lagut et du Guspit**

Reste le caniveau qui devrait être réalisé le 3 décembre 2015

#### **Travaux chemin de la Tannerie**

Les travaux sont en cours, la fin des travaux est prévue pour la fin de la semaine prochaine.

#### **Travaux de la salle polyvalente**

Les travaux devraient se faire d'ici la fin mars 2016.

#### **5-20151105 : Choix MAPA : copieur secrétariat**

Madame BOUYSSOU expose au Conseil municipal la nécessité de changer le copieur du secrétariat devenu obsolète pour le remplacer par un plus performant. Une consultation a donc été faite.

Mme BOUYSSOU passe la parole à Mme LABEYLIE, qui nous fait une synthèse sur les propositions des 5 fournisseurs et sur les besoins de la mairie.

C'est un contrat de location pour 5 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter la proposition de la société SHARP pour la location d'un copieur sur 60 mois à 202 € par trimestre, coût copie noir et blanc 0,035 € H.T et couleur 0,035 € H.T et un drive pour 16 € H.T par trimestre.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents ad hoc.

#### **6 – 20151106 : Admission en non-valeur**

Mme BOUYSSOU donne la parole à Mme MOREAU.

A la demande du Percepteur, le Conseil municipal doit se prononcer sur l'admission en non-valeur de titres de recette périscolaires (cantine et garderie) pour les exercices 2014 et 2015 d'un montant global de 103,33 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité de mettre en non-valeur la somme de 103,33 € et précise que les crédits sont ouverts au Budget primitif 2015 sur le compte 6541

Admission en non-valeur taxe d'urbanisme

A la demande de Monsieur le Trésorier Payeur de la Gironde, le Conseil municipal doit émettre un avis sur l'administration en non-valeur d'une taxe d'urbanisme de 1045 € qui ne sera pas mise en recouvrement par jugement du T.G.I

Après en avoir délibéré le Conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable pour classer en non-valeur la somme de 1045 €.

#### **7-20151107 : Contrat C.A.E**

Le conseil municipal à l'unanimité,

- Accepte de contracter un contrat CAE de 30 heures hebdomadaire, au smic en vigueur pour 6 mois (renouvelable jusqu'à 24 mois) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016
- Précise que les crédits seront inscrits au budget primitif 2016
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention et le contrat.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 heures 37